

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 15 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CATTEAUX Annick, procuration à M CARRIERE Guy ; M BARBRY Jean-Marie, procuration à M NOWAK Daniel ; M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; Mme OBLED Aurélie.

Absents : M JOURDAIN Philippe, Mme SIMONETTI Sandrine, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

QUESTION N° 57/2024

OCTROI D'UNE CARTE CADEAU AUX AGENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L731-1 à 5 ;
Vu les règlements en matière d'action sociale ;

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (article L731-3 du CGFP) ;

Considérant qu'une valeur peu élevée de cartes cadeaux attribués à l'occasion des fêtes de fin d'année n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

Compte tenu du contexte économique au niveau national.

Monsieur le Maire souhaite attribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une carte cadeau au personnel de la collectivité en poste depuis le 1^{er} janvier 2024.

Cette carte cadeau sera distribuée mi-décembre pour un montant de :

- 50 euros pour les agents titulaires et stagiaires
- 30 euros pour les agents en contrat.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

Par conséquent, je vous propose de valider le dispositif de cartes cadeaux au bénéfice du personnel communal comme présenté ci-dessus.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget

ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet de la ville le 27 novembre 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 27 novembre 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Catherine COUTELARD,

Secrétaire de séance

